



## COMMUNIQUE

### **TAXE D'ANTISEMITISME, PASCAL BONIFACE GAGNE SON PROCES EN DIFFAMATION**

Le directeur de l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), Pascal Boniface, a gagné le procès en diffamation qu'il avait intenté au périodique Balkans-Infos, où le journaliste Jean-Christophe Casanova lui prêtait des propos antisémites.

La 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné M. Casanova et le directeur de publication de Balkans-Infos, Louis Dalmas, à une amende de 750 euros chacun, assortie du sursis. Ils devront également verser un euro symbolique de dommages et intérêts à M. Boniface, ainsi que 3.000 euros au titre des frais de justice.

Dans le numéro de Balkans-Infos daté de décembre 2005, Jean-Christophe Casanova avait traité Pascal Boniface de "plumitif gauchiste altermondialiste" et lui avait prêté des propos antisémites, lors d'un dîner à Blois (Loir-et-Cher), qui, écrivait-il "seraient aussitôt interdits" si c'était le FN ou le MNR qui s'étaient "livrés à de telles attaques".

Dans son jugement, la 17e chambre relève que M. Casanova n'a produit "aucune attestation" ni fait entendre aucun témoin qui corroboreraient sa version, tandis que la partie civile a "produit, au soutien de sa dénégation, deux attestations de personnes" qui avaient dîné à sa table.

Estimant que M. Casanova avait manqué de "précaution de langage", le tribunal ne lui a pas octroyé le bénéfice de la bonne foi.

AFP | 02-07-08

#### **CONTACT PRESSE**

ALEXANDRE TUAILLON (01 53 27 60 69 – [tuailon@iris-france.org](mailto:tuailon@iris-france.org))